

<b>Domaine</b>	Design
<b>Filière</b>	Bachelor Communication visuelle
<b>Titre du module</b>	<b>Semaines hors cadre 1</b>
<b>Type de module</b>	Module de filière – Module obligatoire *
<b>Code</b>	21HC
<b>Type de formation</b>	Bachelor
<b>Crédits ECTS</b>	3 ECTS
<b>Semestre</b>	Semestre 1
<b>Lieu</b>	HEAD – Genève
<b>Prérequis</b>	Aucun prérequis
<b>Langues principales</b>	Français
<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage</b>	<b>Semaine inaugurale, workshops, voyages d'études</b> : expérimenter des situations de travail transversales, inventer de nouvelles logiques d'apprentissage et de partages d'expériences.
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	<b>Semaine inaugurale, workshops, voyages d'études</b> : programme spécifique de workshops ou de voyages d'études.
<b>Modalités d'évaluation et validation</b>	<p>Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par le ou les professeurs responsables du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation.</p> <p>Les exigences particulières à ce module sont les suivantes :</p> <p><b>Semaine inaugurale, workshops, voyages d'études</b> : la présence de l'étudiant·e et la qualité de son investissement dans le cadre des workshops ou des voyages d'études sont évalués.</p> <p>Le module est acquis lorsque l'étudiant a obtenu la note moyenne minimum de 4 à chaque unité de cours du module. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.</p>
<b>Modalités de remédiation et de répétition</b>	<p>Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant·e peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction des enseignant·e·s concerné·e·s dans un délai fixé au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le ou la responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués.</p> <p>Répétition : si les crédits attribués au module ne sont pas obtenus, le module doit être répété entièrement dès que possible, en principe le semestre suivant.</p>
<b>Enseignant·e·s</b>	Divers intervenant·e·s
<b>Nom du/de la responsable du module</b>	Lysianne Léchet Hirt
<b>Descriptif validé le</b>	6.10.2020
<b>Par</b>	Dimitri Broquard, responsable de la filière Communication visuelle de la HEAD – Genève

\* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014